

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 8 AVRIL 2026

à 18h30

Présents : François ROME, Yvon MOGIS, Cécile LAUGIER, Martin FEIGNEUX,
Charles CAUMARTIN, Laure CORVAISIER, Marina BOURRET, Marion LOHEZ,
Sébastien MOINDROT.

Excusés : Jean-Marie ANGELVIN donne pouvoir à Yvon MOGIS
Muriel BOURDEAUX donne pouvoir à François ROME

Secrétaire de Séance : Cécile LAUGIER

Ordre du jour

- **Délibérations**

- Création des commissions communales et désignation de leurs membres
- Désignation des délégués SDE04
- Désignation des délégués à la fourrière de Vallongues
- Désignation référent pandémie aviaire et correspondant défense nationale
- Désignation correspondant incendie et secours
- Désignation d'un référent sécurité routière
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Taux des taxes communales
- Décision modificative n°1

- **Informations**

- **Questions diverses**

- Logements locatifs : travaux et équipements
- Producteur local de légumes et produits bio

Ouverture de la séance à 18h30

- Proposition d'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2026.
Approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.
- Proposition d'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026
+ lettre de Sébastien Moindrot reçue le 24 mars en annexe avec l'accord avec tous les présents.
Approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Délibérations :

- **Création des commissions communales et désignation de leurs membres**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Dans les communes de moins de 500 habitants, ces commissions sont facultatives et peuvent être librement constituées par le Conseil municipal.

- Le Maire propose la création des commissions suivantes :
 - Commission urbanisme
 - Commission des travaux et de la voirie
 - Commission des finances
 - Commission de la jeunesse
 - Commission de la culture - la vie associative – la vie quotidienne
 - Commission d’Appel d’Offres (CAO)
- Le Maire propose que chaque commission soit composée de 3 à 6 membres du Conseil municipal.
- Une particularité pour la Commission d’Appel d’Offres qui est composée, quant à elle, de 3 titulaires et de 3 suppléants
- Désignation des membres des commissions :

Membres retenus Commission urbanisme :

- Yvon MOGIS
- Laure CORVAISIER
- Sébastien MOINDROT
- Cécile LAUGIER

Membres retenus Commission des travaux et de la voirie :

- Jean-Marie ANGELVIN
- Yvon MOGIS
- Laure CORVAISIER
- Marion LOHEZ

Membres retenus Commission des finances :

- Cécile LAUGIER
- Muriel BOURDEAUX
- Martin FEIGNEUX

Membres retenus Commission de la jeunesse :

- Martin FEIGNEUX
- Marina BOURRET
- Laure CORVAISIER
- Charles CAUMARTIN

Membres retenus Commission de la culture, vie associative et vie quotidienne :

- Sébastien MOINDROT
- Marion LOHEZ
- Laure CORVAISIER
- Martin FEIGNEUX

- **Commission d’Appel d’Offres (CAO)**

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) doit être de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Membres retenus :

- Yvon MOGIS (titulaire)
- Cécile LAUGIER (titulaire)
- Sébastien MOINDROT (titulaire)
- Martin FEIGNEUX (suppléant)
- Muriel BOURDEAUX (suppléant)
- Marion LOHEZ (suppléant)

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

- **Désignation des délégués SDE04**

Le Maire RAPPELLE que suite aux élections municipales et conformément à l'article 5 des nouveaux statuts du Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute Provence (SDE 04), il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants afin de représenter la commune.

La Commune de Puimichel comptant moins de 500 habitants, **doit désigner 2 titulaires et 1 suppléant.**

Ces délégués seront réunis au sein d'un Collège électoral et désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au Comité Syndical du SDE 04.

Titulaires retenus :

- François ROME
- Cécile LAUGIER

Suppléant retenu :

- Yvon MOGIS

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

- **Désignation des délégués à la fourrière de Vallongues**

Le Maire RAPPELLE que la commune est adhérente à la fourrière animale de Vallongues et qu'il est nécessaire de désigner un délégué et un suppléant suite aux changements au sein du Conseil Municipal.

Le Maire propose de nommer :

- Titulaire : Charles CUAMARTIN
- Suppléante : Laure CORVAISIER

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

- **Désignation référent pandémie aviaire et correspondant défense nationale**

Le Maire RAPPELLE qu'après le renouvellement des élus municipaux, il est nécessaire de renommer les référents communaux pour certaines instances.

C'est le cas pour les pandémies de manière générale, ainsi que la défense nationale qui a vocation de développer le lien avec l'armée et qui est un interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Le Maire propose de nommer :

- Yvon MOGIS comme correspondant pour la défense nationale
- Marina BOURRET en tant que référent pandémie.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

- **Désignation correspondant incendie et secours**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers (dite « loi Matras ») prévoit la désignation, dans chaque conseil municipal, d'un correspondant incendie et secours.

Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) dans la commune. Il est chargé de relayer les informations relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Monsieur le Maire précise que le correspondant incendie et secours a notamment pour missions :

- de participer à la diffusion de la culture du risque et de la sécurité civile ;
- d'informer et de sensibiliser le conseil municipal et les habitants ;
- de servir de relais entre la commune et le SDIS ;
- de contribuer à la bonne information sur les obligations de débroussaillage et de prévention des risques.

Le Maire propose de nommer : Yvon MOGIS

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

• **Désignation d'un référent sécurité routière**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'intérêt de désigner un référent sécurité routière au sein de la commune.

Ce référent constitue un relais privilégié entre la commune, les services de l'État et les acteurs locaux en matière de prévention et de sécurité routière. Il contribue à la diffusion des bonnes pratiques et à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

Monsieur le Maire précise que le référent sécurité routière a notamment pour missions :

- de relayer les informations en matière de sécurité routière auprès du conseil municipal et des habitants ;
- de participer à la mise en œuvre d'actions de prévention (campagnes, animations, interventions) ;
- de favoriser les partenariats avec les services de l'État et les acteurs locaux ;
- de contribuer à l'amélioration de la sécurité des déplacements sur le territoire communal.

Le Maire propose de nommer : Cécile LAUGIER

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

• **Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article 1650 du Code général des impôts prévoit l'institution, dans chaque commune, d'une commission communale des impôts directs (CCID).

Cette commission est à renouveler à la suite du renouvellement du conseil municipal.

Elle est composée :

- du Maire, Président de droit ;
- et de commissaires titulaires et suppléants désignés par l'administration fiscale sur proposition du Conseil municipal.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission comprend :

- **6 commissaires titulaires**

- **6 commissaires suppléants**

Le Conseil municipal doit proposer une liste de contribuables en nombre double, soit :

- **12 noms pour les titulaires**
- **12 noms pour les suppléants**

Il est précisé que les commissaires doivent remplir certaines conditions :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'une État membre de l'union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Maire propose une liste de contribuables de **24 noms**.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

- **Taux des taxes communales**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions fiscales en vigueur, il appartient au Conseil municipal de voter chaque année les taux des taxes directes locales.

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles notifiées par l'administration fiscale ainsi que les taux de l'année précédente :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 50,80 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,46 %

Le Maire propose **de ne pas augmenter** les taxes communales :

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

- **Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire explique qu'une décision budgétaire modificative doit être prise pour corriger les prévisions du chapitre 042 (Dépenses de fonctionnement) du budget primitif.

Ce chapitre doit être à l'équilibre avec le chapitre 040 (Recettes d'investissement).

Le montant de 233,00 € doit être viré du chapitre 042 sur un autre chapitre pour restaurer l'équilibre budgétaire.

Le Maire, après étude du budget primitif, propose de virer le montant de 233,00 € sur le chapitre 011, à l'article 60632 (fourniture de petit équipement), article très utilisé dans la vie quotidienne de la Commune.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Informations

Questions diverses

- Logements locatifs : travaux et équipements

Des désordres intérieurs ont été constatés dans des logements communaux avec les derniers épisodes pluvieux

- En attente d'expertise de notre assureur
- En attente également des devis et disponibilité des entreprises

Bar-Restaurant :

Des devis doivent nous parvenir pour le changement ou la réparation de matériel vieillissant (comptoir du bar + four).

Un fournisseur était sur place ce matin, d'autres sont venus et chiffrent leur devis.

Jeux d'enfants :

Merci aux bénévoles d'avoir remis en état le portillon après sa dégradation.

Des bouchons seront mis en place pour éviter l'infiltration d'eau dans les poteaux.

C'est le terrain de jeux de nos tout petits merci de ne pas laisser de déchets ni vos animaux de compagnie le salir.

- Producteur local de légumes et produits bio :

Il est proposé de faire venir un producteur pour livrer des paniers de fruits et légumes bio sur le village. Une réflexion est en cours pour ne pas créer de concurrence à l'épicerie ambulante qui vient tous les vendredis.

La séance est levée à 19h50